**AVIS DE COURSE**

## National d’Automne ILCA 2025

## Coupe de France Master ILCA FRANCE 2025

## Championnat de France élite ILCA 7 et ILCA 6 Femmes 2025

### La Rochelle Nautique - 29 octobre au 1 novembre 2025

Grade 4

Modifié le 21 septembre 2025 article 5 : programme

La mention [NP] dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants.es

#### Règles

La régate sera régie par :

##### Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

##### Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe

##### Le règlement FFVOILE pour le championnat de France élite fédéraux

##### Le règlement du classement national 2025 des coureurs ILCA FRANCE.

##### L’annexe T (conciliation) et l’annexe P s’appliqueront

##### Application de la règle 44.1 : pénalité de deux tours

#### Admissibilité et inscription

##### La régate est ouverte aux bateaux des classes **ILCA 4, 6 et 7** à jour de leur cotisation auprès de la classe ILCA (ILCA FRANCE ou un district étranger).

##### La règle de classe ILCA, 7(a) est restreinte à une personne à bord pendant la régate. Cette personne sera indiquée sur le bulletin d’inscription.

##### Les pré inscriptions se feront sur le site de ILCA FRANCE en ligne :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=331#formulaires>

##### **Une fois le pré-inscription faite les règlements de l’inscription se feront sur le site internet de La Rochelle Nautique avant le 6 octobre pour le tarif réduit de 100 euros puis à partir du 6 octobre 150 euros.**

##### Les inscriptions définitives seront enregistrées à La Rochelle Nautique le premier jour de la régate avant **12h00**.

* + 1. a) Pour chaque concurrent en possession d’une Licence Club FFVoile :
       - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
       - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
         * Pour les mineurs, de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur,
         * Pour les majeurs, d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an.
       - La carte EurILCA 2025 reçue après adhésion à l’ILCA FRANCE sur sa boite email. Si non inscrit à l’ILCA FRANCE, se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>

1. Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française :

* Un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
* Un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros,
* L’attestation d’appartenance à la classe ILCA 2025
* Pour les mineurs, de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigés en français ou en anglais).

1. une autorisation parentale pour tout compétiteur mineur – disponible dans le tableau officiel

#### Droits à payer

Les droits sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classe | Droits d’inscription jusqu’au 05/10/2025 | Droits après le 05/10/2025 |
| ILCA 4, 6 et 7 | **100€** | **150€** |

Le règlement en ligne se fait sur le lien à l’adresse suivante la rochelle Nautique :

*Attention à partir du 6 octobre l'inscription passe à 150 euros !*

[**https://voile-rochelaise.axyomes.com/client/regate\_1.php?regate\_id=129702&97a4fc2979170379b750b453567f386c=1758017294**](https://voile-rochelaise.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=129702&97a4fc2979170379b750b453567f386c=1758017294)

#### Groupes de qualification

La régate pourra se dérouler en groupes, en fonction du nombre d’inscriptions confirmées. Dans ce cas, possibilité de qualifications pour les séries finales. Les modalités seront définies dans les Instructions de Course.

L’organisation demande aux coureurs d’utiliser leur propre identification en cas de groupes de type chaussette de couleur utilisée aux championnats d’Europe ou du Monde.

Afin de lutter contre le plastique et avoir une politique de développement durable,

En fonction du nombre d’inscrits, il faut prévoir :

* Le club ne fournira pas de chaussettes de mât pour l'identification.
* Les ILCA 4 devront disposer d'une chaussette jaune si 2 groupes.
* Les ILCA 6 une jaune, une bleue si 3 groupes.
* Le scotch ou la pochette plastique ne sont pas autorisés. Le velcro est permis pour assembler la chaussette d’identification.
* Les chaussettes doivent être en tissu ou élastomère d'au moins 30 cm de hauteur et couvrir tout le tour du bas de mât.
* Il est possible de fabriquer sa ou ses chaussettes et les utiliser.

**L’objectif est que les coureurs conservent leurs chaussettes d’identification pour les prochaines régates et les réutilisent au besoin.**

#### Programme

* Mardi 28 octobre : 14h00 à 18h00 : confirmation d'inscription et jauge.
* Mercredi 29 octobre: 8h30 à 12h00 : confirmation d'inscription et jauge.

14h30 : premier signal d'avertissement, courses

Au retour des courses : snacking

* Jeudi 30 octobre : Heure sera annoncée : Premier signal d’attention, courses

Au retour des courses : snacking

* Vendredi 31 Octobre Heure sera Annoncée : Premier signal d’attention, courses

Au retour des courses : snacking

* Samedi 1er novembre Heure sera annoncée : premier signal d'avertissement, courses

Dernier signal d’avertissement à 15H30

Dès que possible : remise des prix avec tirage au sort de lots :

ILCA FRANCE/ PROUST SAILING/ ROOSTER.

Pour chaque série, il ne sera pas couru plus de 2 courses par jour. 8 courses au total sont prévues.

#### Jauge/ inspection

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe ILCA. Des contrôles pourront être effectués lors de la régate. Il est rappelé que les numéros de voile doivent être en conformité avec les règles de classe et doivent comporter au moins 6 chiffres, sauf bateau à 5 chiffres comme numéro de coque. Un contrôle des voiles sera effectué le mercredi 29 octobre de 14h à 18h et le jeudi 28 octobre de 8h30 à 12h. Les lettres de nationalité ne sont pas obligatoires. Les numéros seront à 6 chiffres avec les 4 derniers chiffres d’une couleur distincte (exemple : noire) des deux premiers (exemple : rouge).

#### Instructions de Course

Les Instructions de Course seront affichées sur le panneau officiel en ligne et si possible, mises en ligne sur le site de La Rochelle Nautique dès le 25 octobre.

#### Les parcours

Les parcours seront de type construits ILCA.

#### Classements

##### Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

##### (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

#### ZONE DE COURSES

**Voir ANNEXE A**

#### Communication radio (DP)

Excepté en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### Prix

Des prix seront distribués aux 3 premiers des différents classements du National d’Automne ILCA 2025. Les prix des Coupes de France Master ILCA 6 et ILCA 7 seront également distribués par catégories de tranches d’âge, la catégorie apprenti master débute si le coureur a 30 ans au premier jour de régate du programme.

Les 3 premiers ILCA 7 Homme et ILCA 6 Femme du championnat de France élite 2025 seront récompensés.

#### BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 1[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un autocollant « coach » La Rochelle Nautique qui sera délivré lors de la confirmation des inscriptions*. Les entraîneurs rempliront le formulaire présentant la liste des coureurs qu’ils encadrent sur l’eau pendant l'épreuve (**ANNEXE B**) et le transmettront par mail à l’adresse suivante : [noemie.tasta@larochellenautique.com](mailto:noemie.tasta@larochellenautique.com)

Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de plaisance.

*13.2 [DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu’à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard ou une annulation. Ils devront se maintenir à 100 m de la ligne de départ et ses extensions.

13.3La règlementation des conditions d’intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s’appliquera.

##### 13.4 DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

* Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
* Une VHF
* Un couteau
* Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
* Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
* **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (Obligatoire, en cas d’accident le conducteur sera reconnu pénalement responsable**
* **Un deuxième coupe circuit a bord pour respecter la réglementation française de la division 240.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l’autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l’assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

#### Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l’équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d’autres bateaux, la perte d’équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### Protection des données

##### Droit à l’image et à l’apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

##### Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l’autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### Informations complémentaires

Pour plus d’informations, écrire à [contact@larochellenautique.com](mailto:contact@larochellenautique.com) ou appeler le 05-46-44-49-20

#### Hébergement

#### Retrouvez les informations des logements à proximité de La Rochelle Nautique sur le site du club : https://www.larochellenautique.com/carte-hebergements/

#### La Rochelle Nautique

* 20 avenue Antoine Albeau 17000 La Rochelle. FRANCE
* e-mail : [contact@larochellenautique.com](mailto:contact@larochellenautique.com)
* Tél : +33 (0)5 46 44 49 20

**ANNEXE A : ZONE DE COURSES**





**ANNEXE B « FICHE ENTRAÎNEUR »**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom et Prénom | | Club | Téléphone | |
|  | |  |  | |
| Identification du semi-rigide |  | | |  |
| N° de téléphone |  | | |
| Adresse mail |  | | |

Déclare prendre en charge **sur l'eau** les coureurs suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° voile** | NOM et Prénom des coureurs | CLUB |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Je souhaite être intégré au dispositif de sécurité de la régate : □ oui □ non Signature :

***Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)***

***Racing Rules of Sailing 2025-2028***

*Version of 15th of October 2024*

***Prescription 1***

***FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)***

*For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the “Arbitrage” website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr*

***Prescription 2***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)***

*The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.*

***Prescription 3***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)***

*Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.*

***Prescription 4***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)***

*The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.*

***Prescription 5***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)***

*An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.*

***Prescription 6***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)***

*The boat’s owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.*

***Prescription 7***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)***

*An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.*

***Prescription 8***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)***

*Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk*

*(\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).*

***Prescription 9***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)***

*The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile*

***Prescription 10***

***(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)***

*The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.*

***FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)***

*Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d’appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.* 6